

Exigences prudentielles de publication

Selon circulaire FINMA 2016/1 "Publication - banques"

Tableau KMI: Chiffres-clés essentiels réglementaires (en milliers de CHF)

		a	e
		T	T-1
T = 31.12.2018			
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1	Fonds propres de base durs (CETI)	57 253	53 335
1a	Fonds propres de base durs sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
2	Fonds propres de base (TI)	57 253	53 335
2a	Fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
3	Fonds propres totaux	58 041	54 123
3a	Fonds propres totaux, sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4	RWA	295 413	298 450
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	23 633	23 875
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5	Ratio CETI (%)	19.4%	17.9%
5a	Ratio CETI sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
6	Ratio de fonds propres de base (%)	19.4%	17.9%
6a	Ratio de fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	19.6%	18.1%
7a	Ratio de fonds propres globaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
Exigences en volants en CETI (en % des RWA)			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	1.88%	1.25%
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	0.00
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	0.00
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CETI (%)	1.88%	1.25%
12	CETI disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CETI affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	13.4%	14.6%

Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)

12a(1)	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	0.00
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0%	0.00
12c	Ratio-cible en CETI (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7%	7%
12d	Ratio-cible en TI (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	8.5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	10.5%

Ratio de levier Bâle III

13	Engagement global (CHF)	1 255 313	910 868
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	4.6%	5.9%
14a	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		

Ratio de liquidités (LCR)

15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	318 866	185 174
16	Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	83 570	100 404
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	381.55%	178.45%

Ratio de financement (NSFR) (2)

18	Refinancement disponible stable (en CHF)	833 625	549 628
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	310 875	298 739
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	268.15%	184%

Tableau OVI : Aperçu des positions pondérées par le risque (en milliers de CHF)

	a	b	c		
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux	Déviations du RWA	
	Période de référence	Période précédant	Période de référence	en %	
1	Risque de crédit (19)	151 150	159 713	12 092	-5.36%
20	Risque de marché	77 950	81 400	6 236	-4.24%
24	Risque opérationnel	66 313	57 338	5 305	15.65%
27	Total (1 + 20 + 24)	295 413	298 450	23 633	-1.02%

Tableau LIQA : Gestion du risque de liquidité

Ratio de liquidité à court terme - LCR - exigences quantitatives

	déc.2017	mai.2018	sept.2018	déc.2018
Ratio LCR individuel	184%	138%	452%	381%
Ratio LCR Consolidé	178%	139%	460%	389%
Minimum LCR FINMA	80%	90%	90%	90%
Minimum LCR Banque	100%	100%	100%	100%

Risque de Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Tableau CRI : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en milliers de CHF)

31.12.2018				
	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des (1)		Corrections de valeur/ amortissements (2)	Valeurs nettes (a + b - c)
	Positions en défaut (3)	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	721 948	1 221	720 727
2	Titres de dette	10 725	4 539	6 186
3	Expositions hors bilan	28 816		28 816
4	TOTAL Période de référence	761 489	5 761	755 729
	TOTAL Période précédente	724 957	6 931	718 026

(1) Il s'agit des éléments du bilan et du hors bilan qui sont exposés à un risque de crédit au sens des dispositions sur les fonds propres (sans les risques de crédit de contrepartie). Les positions du bilan comprennent les prêts et les titres de dette. Les positions hors bilan doivent être mesurées en fonction des critères suivants : 1) garanties fournies : le montant maximum que la banque devrait déboursier en cas de mise à contribution de la garantie (valeur brute, soit avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant la prise en compte des techniques de réduction du risque) ; 2) engagements de crédit irrévocables : le montant total du prêt consenti par la banque (le montant est également brut, comme décrit ci-avant). Les engagements de crédit révocables ne doivent pas être pris en compte. La valeur brute correspond à la valeur comptable avant prise en compte d'une éventuelle correction de valeur, mais après réduction consécutive à un éventuel amortissement (par amortissement, il faut comprendre la réduction directe de la valeur comptable, appliquée par la banque lorsque celle-ci considère qu'il n'y a plus guère de possibilité de recouvrement). Les mesures d'atténuation du risque de crédit ne sont pas prises en compte, quelle que soit leur nature.

(2) Somme des adaptations de valeur, sans égard au fait qu'elles couvrent des positions compromises ou simplement des risques latents, et amortissements enregistrés directement.

(3) Comprend les positions en souffrance et compromises dans l'AS-BRI. Le §452 du standard minimal bâlois (document de Bâle II) fournit la définition réglementaire en ce qui concerne l'IRB.

Tableau CRB : Indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs

Expositions nettes à l'étranger

			31.12.2018		31.12.2017	
Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Montant	Part	Montant	Part	
1 -	Première qualité	623 583	80%	369 629	58%	
2-	Bonne	6 403	1%	5 484	1%	
3-	Moyenne	35 250	5%	68 358	11%	
4-	Spéculative	65 199	8%	185 507	29%	
Total des Actifs			730 435	95%	628 978	98%
Total 'Autres pays'/'Sans notation'			38 350	5%	12 879	2%

Tableau CR3 : Aperçu des techniques d'atténuation du risque

	a	c		e&g
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	+	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
	<hr/>	<hr/>		<hr/>
Créances (y c. les titres de dette)	56 547	67 194		
Opérations hors bilan	28 816	28 816		
TOTAL	85 363	96 010		
Dont en défaut				
Année précédente	84 861	115 904		

Tableau CR5 : Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque

			2018	2017
Cm. 7.1	Risques de crédit	Approche IRB	10 120	14 824

Les banques qui déterminent dans une très large mesure les fonds propres minimaux requis en couverture des risques de crédit, au moyen d'une approche autre que l'approche standard, peuvent renoncer à la publication du tableau détaillée du tableau CR5, en tenant compte du Cm 14.2.

Tableau CCR3 Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions

Division après des positions du risque	Montant	Montant pondéré	Nécessaire/ Disponible
Risque Crédit			
Gouvernements Centraux	315 724	0	0
Banques	231 156	51 785	4 143
Institutions	2 940	294	24
Entreprises	115 195	38 306	3 064
Créances sur la clientèle de détail	79 043	32 832	2 627
Titres de participation			
Autres expositions	8 317	2 431	194
Collectifs de capitaux			
Total Risque Crédit	752 375	125 647	10 052

Tableau CCR5 : Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en milliers de CHF)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées (1)	Non ségréguées	Ségréguées (1)	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		33				
Liquidités en monnaies étrangères		207				
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats		279				
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises		186				
Titres de participation		521				
Autres sûretés		13				
TOTAL		1 239				
Année précédente						

Tableau IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour

a	<p>Description de la façon dont la banque définit l'IRBB afin de mesurer et gérer le risque.</p>	<p>La mesure du risque de taux est effectuée avec le logiciel ReportGenerator de BearingPoint et Focus ALM de New Access, utilisé par une grande majorité d'établissements bancaires en Suisse. La banque calcul son exposition sur les fonds propres et les bénéfices en raison des fluctuations des taux d'intérêts.</p>
b	<p>Description des stratégies supérieures de la banque afin de gérer et atténuer l'IRBB. Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite de tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.</p>	<p>La banque identifie, mesure et surveille son risque de taux. Elle établit un rapport interne sur base trimestrielle, fixe des limites et évalue les résultats.</p>
c	<p>Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRBB de la banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRBB.</p>	<p>Calculs effectués sur base trimestrielle. La banque utilise les données effectives.</p>
d	<p>Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.</p>	<p>Déplacement parallèle vers le haut</p> <p>Déplacement parallèle vers le bas</p> <p>Scénario standard (iii) «pentification de la courbe»</p> <p>Scénario standard (iii) «aplatissement de la courbe»</p> <p>Standard (v) «hausse des taux courts»</p> <p>Standard (vi) «baisse des taux courts»</p>

e	<p>Lorsque les hypothèses de modélisation de la banque utilisés dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la banque pour un but autre que la publication, par ex. afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBBI (cf. description sur le tableau IRRBBI), la banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par ex. données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).</p>	<p>Les hypothèses de modélisation de la banque utilisées sont celles prévues pour la publication dans le tableau IRRBBI</p>	
f	<p>Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.</p>	<p>Utilisation de données effectives et conformes aux prescriptions comptables.</p>	
g	<p>Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBBI et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante :</p>		
1	<p>Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)</p>	<p>Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes</p>	<p>Pas de prise en compte des marges de taux et autres composantes</p>
2		<p>Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiement mises en œuvre</p>	<p>Mapping des paiements en fonction des dates de remboursement du principal, révision du taux d'intérêt, versements d'intérêts.</p>
3		<p>Taux d'escompte1 : description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation</p>	<p>Interpolation des taux du marché</p>
4	<p>Modification des revenus attendus(ΔNII)</p>	<p>Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs</p>	<p>Le delta NII est calculé avec l'hypothèse d'un bilan constant.</p>

5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Utilisation des clés de répliquations
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	NON APPLICABLE
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Pas de positions sur dérivés de taux
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBAI et IRRBBI, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	NON APPLICABLE

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux [QC / fixe]

(in l'000 CHF)	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	109 008		109 008	0.04			
Créances sur la clientèle	100 954	3 331	97 623	0.23	0.32		
Hypothèques du marché monétaire							
Hypothèques à taux fixes				1.68			
Immobilisations financières							
Autres créances							
Créances découlant de dérivés de taux							
Engagements envers les banques							
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	7 228		7 228		0.32		
Obligations de caisse							
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage					2.84		
Autres engagements							
Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	147 969	13 329	134 640	0.08	0.08		
Créances sur la clientèle	17 449	1 558	15 891	0.22	0.22		
Créances hypothécaires à taux variables							
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	1 285 870	79 527	1 206 343	0.08	0.08		
Autres engagements à vue	2 391		2 391	1.05	1.05		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							

Total

Tableau IRRBBI : Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur

Date de reporting 30.06.2019	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	T	T-1	T	T-1
Période				
Hausse parallèle	1 633	1 054	-14 060	-9 479
Baisse parallèle	-1 639	-1 054	13 820	9 319
Choc dit steepener (1)	-1 393	-928		
Choc dit flattener (2)	1 724	1 144		
Hausse des taux à court terme	2 172	1 433		
Baisse des taux à court terme	-2 182	-1 435		
Maximum	2 182	1 435	14 060	9 479
Période		T		T-1
Fonds propres de base (Tier 1)		57 259		53 335

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicités.

- (1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.
- (2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Tableau ORA : Risques opérationnels indications générales

			2018	2017
Cm. 7.1	Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	5 305	4 587

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels et de conformité porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.